

Conseil d'Orientation des Énergies PETR du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras

Présentation

Sommaire :

Le contexte : Le Dialogue Territorial Énergie	2
Le rôle du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn	2
La composition du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn	3
Le fonctionnement du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn	4
Les étapes de mise en place du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn	5
La candidature au Conseil d'Orientation des Énergies - COEn	5

Ce document présente les premiers principes du futur Conseil d'Orientation des Énergies (COEn) du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras (PETR BEGQ).

Il a vocation à inviter à y participer.

Il est adressé aux différents collèges d'acteurs présentés ci-dessous afin qu'ils puissent se présenter ou présenter de futurs membres.

Le contexte : Le Dialogue Territorial Énergie

Le Dialogue Territorial Énergie en cours sur le territoire marque l'essor d'une démarche scientifique, collective et participative autour des enjeux d'adaptation en territoire de montagne. Au cœur des réflexions, la notion de sobriété énergétique qui interroge les comportements individuels et collectifs.

La mise en place de ce Dialogue naît de plusieurs constats :

- Augmentation des contentieux autour des projets impactant l'Énergie, l'Eau, la Biodiversité et les Paysages
- Peu de visibilité par le grand public des travaux de recherches scientifiques en cours sur le territoire
- Connaissance et communication limitées entre les différents acteurs du territoire

Fort de ces constats, l'intention générale de cette démarche de concertation a été d'engager un travail multidimensionnel tant sur les thématiques Énergie, Eau, Biodiversité, Paysages, que sur l'économie locale et les finances des collectivités.

Le Dialogue Territorial Énergie a pour ligne de concilier sobriété énergétique et préservation des écosystèmes sensibles sur le territoire, et vise à la mise en capacité à co-décider sur les futurs projets énergétiques.

Après bientôt 24 mois de travail et d'action sur le territoire, les prochaines semaines seront dédiées à la hiérarchisation des priorités territoriales ainsi qu'à la caractérisation d'actions à engager au niveau collectif et individuel. De ce travail, effectué par les habitant.e.s, viendront les propositions de plans d'actions qui guideront le travail du Conseil d'Orientation.

Genèse et vie du Dialogue territorial énergie :

<https://www.paysgrandbrianconnais.fr/concertation-politique-energetique>

Le rôle du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn

Le COEn est une instance multi-acteurs mise en place par le PETR BEGQ qui vise à discuter, évaluer et orienter les stratégies et projets énergétiques du territoire, dans leurs différents aspects :

- Les pratiques des acteurs,
- Les économies d'énergie,
- La production énergétique locale,
- Les énergies renouvelables,
- Les liens avec les autres stratégies territoriales sur le logement,
- Les mobilités,
- L'activité économique,
- L'environnement et le paysage,
- La coordination des acteurs sur ces sujets.



Le COEn a principalement deux rôles :

1. Mettre en cohérence les priorités et plans d'action travaillés par les habitants et autres acteurs, en lien avec les politiques et les actions mises en place par les collectivités et opérateurs privés de l'énergie
2. Sur cette base, évaluer et conseiller en amont de leur lancement, les projets spécifiques émanant de collectivités ou acteurs privés, dans le domaine de l'énergie.

Le COEn s'efforcera en particulier de renforcer le dialogue entre les diverses parties prenantes, pour permettre une meilleure coordination à l'échelle du territoire. Il doit aider à valider, ré-orienter et adapter certains projets pour en faciliter la faisabilité technique, sociale et politique, et en minimiser les impacts négatifs.

Il s'agit bien d'un organe de conseil et de coordination. Il n'a pas de pouvoir décisionnel formel mais doit servir de support de pré-validation et de "dériskage" relationnel et politique pour les divers projets énergétiques du territoire.

La composition du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn

Le COEn est doté de 6 collèges :

1. Un collège "Élus"
→ Chacune des 3 communautés de communes y est représentée par 2 élus maximum. Les élus des communes peuvent y être représentés
2. Un collège "Associations environnementales et citoyennes"
→ Acteurs du territoire, membres des associations engagées sur les thématiques environnementales et citoyennes
3. Un collège "Acteurs Énergie"
→ Opérateurs énergétiques et structures publiques du domaine de l'énergie
4. Un collège "Panel"
→ Représentant les citoyens issus du Panel projet
5. Un collège "Consulaires et Socioprofessionnels"
→ Chacune des 3 chambres, Agriculture, CCI et CMA, peut y être représentée
Les socioprofessionnels hors secteur de l'énergie peuvent y être représentés en leur nom propre ou au nom d'une société d'un groupe, d'un secteur.
6. Un collège "Institutionnels"
→ Etat et administrations publiques territoriales tels que la préfecture, le département, la DDT, le Parc national des Écrins, le Parc naturel régional du Queyras.

Chaque collège est constitué de 3 membres au minimum et de 6 membres au maximum.

Ce sont des personnes qualifiées, partenaires désignés par les organismes pour les possibilités d'apport au projet par leur expérience, de contribution à la dynamique engagée



et pour leur contribution au rayonnement du projet. Elles seront choisies parmi des résidents du territoire.

Les membres des collèges sont soit désignés par les structures, soit se présentent en leur nom propre.

Le nombre de places étant limité à 6 membres par collège, en cas d'un nombre supérieur de candidats, primeront les critères de représentativité de la population du territoire en termes de genres, d'âges, de catégories socio-professionnelles et de lieux d'habitation.

Les membres définitifs seront désignés par le Comité de pilotage du projet du Dialogue Territorial Énergie porté par le PETR BEGQ, après consultation des représentants des différents collèges.

Le fonctionnement du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn

Le PETR BEGQ accompagne le fonctionnement du COEn à son origine. Le COEn se réunit au moins 1 fois par an, sur invitation du président du PETR BEGQ. Les membres peuvent être aussi saisis par voie électronique pour des dossiers urgents.

Chaque collège dispose de deux voix délibératives. Il délibère pour une période de 3 ans sur un schéma d'orientation de l'énergie, qui s'appuie sur les propositions de plans d'actions issues du travail du projet Dialogue Territorial Énergie.

Ce schéma inclut :

- Des orientations générales : la charte de l'énergie,
- Des actions spécifiques localisées,
- Un protocole d'évaluation pour des futures actions liées à l'énergie.

Il sera rendu cohérent avec le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours sur le territoire et porté par le PETR, et sera également mis en lien avec les autres politiques territoriales en cours : aménagement du territoire, planification, eau, risques, mobilité, etc.

Lorsqu'une collectivité ou un opérateur privé souhaite mettre en place une action ayant un impact sur la sobriété ou la production d'énergie renouvelable, ils peuvent pré-soumettre cette proposition au COEn. Le COEn pourra décider de publier en ligne les sollicitations qu'il reçoit, et de recueillir si il le souhaite des avis via un forum ouvert. Puis il rendra un avis consultatif, avec d'éventuelles propositions d'adaptation. Les structures représentées au sein du COEn s'engagent alors à respecter cet avis collectif. Après une phase initiale de définition d'un règlement intérieur, elles seront amenées à le signer.

Les collèges du COEn délibèrent conjointement mais disposent chacun de 2 votes pour les choix finaux. Dans le règlement intérieur à construire au départ, le COEn devra déterminer une procédure d'arbitrage en cas d'égalité stricte des voix.



Les étapes de mise en place du Conseil d'Orientation des Énergies - COEn

1. Invitation aux groupes porteurs des collèges à proposer des membres pour le COEn & appel à candidature via presse
2. Désignation des membres par le Copil du Dialogue Territorial Énergie du PETR
3. 1ère réunion du COEn : session de lancement avec présentation des principes et plans d'actions
4. Co-écriture d'un règlement intérieur
5. Signature du règlement intérieur
6. Mise en place par le COEn du schéma d'orientation des énergies à partir du plan d'action final

La candidature au Conseil d'Orientation des Énergies - COEn

Jusqu'au 30 mai 2025, pour faire partie du conseil d'orientation des énergies, vous pouvez adresser vos candidatures ou celles de vos représentants par mail* et à l'attention du président du PETR monsieur LEROY, en notifiant :

- Le collège pour lequel vous souhaitez postuler ;
- La structure que vous représentez, sa qualité juridique, l'adresse du siège, numéro de téléphone et adresse mail
- La personne nommée pour la représenter, noms, prénom, qualité dans la structure
- Une présentation de vos motivations à siéger au Conseil d'Orientation des Énergies et du rôle que la personne qui représentera votre structure pourra apporter

*Chargée de mission CAI PETR Wajma EL KHAOUDA : cai@paysgrandbrianconnais.fr
et Tel : 07 44 96 85 37.

Si besoin d'informations complémentaires sur la démarche scientifique du projet :

Contacts Scientifiques : mathilde.boissier@inria.fr et nils.ferrand@inrae.fr

Site internet du PETR : <https://paysgrandbrianconnais.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/PETRpqb/>

*Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations recueillies dans ce formulaire seront conservées pendant la durée légale. Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de la mission Concertation, Action, Innovation du PETR et en aucun cas transmises à des tiers. Ce traitement de données relève de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investi le PETR en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de modification, d'opposition et de limitation en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : accueil@paysgrandbrianconnais.fr ou par voie postale : PETR - BP 93 - 05100 Briançon Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

